



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 juillet 2003

---

Cinquante-septième session  
Point 112 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/57/649/Add.2)]

### **57/312. Centre du commerce international CNUCED/OMC : esquisse de projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005**

*L'Assemblée générale*

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'esquisse de projet de budget-programme du Centre du commerce international CNUCED/OMC pour l'exercice biennal 2004-2005<sup>1</sup>, et souscrit aux observations et recommandations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>;
2. *Prie* le Secrétaire général de prévoir dans le projet de budget-programme du Centre du commerce international CNUCED/OMC pour l'exercice biennal 2004-2005 des services de documentation en arabe et en chinois pour le Groupe consultatif commun du Centre;
3. *Rappelle* sa décision 57/572 du 20 décembre 2002 et prie le Secrétaire général d'engager des consultations avec le Centre du commerce international CNUCED/OMC et l'Organisation mondiale du commerce en vue de réaliser une étude conjointe des dispositions administratives concernant le Centre et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa cinquante-huitième session;
4. *Réaffirme* le paragraphe 30 de sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001.

90<sup>e</sup> séance plénière  
18 juin 2003

---

<sup>1</sup> A/57/761.

<sup>2</sup> Voir A/57/7/Add.26. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 7*.